Aprés avoir fait a L'academie le Rapport de trois observations envoyées par Mr Serire Chirurgien de de Rozoy en Brie.

L'academie jugea apropos de faire al'autheur quelques questions, sçavoir, sur l'observation d'un Corps etranger, trouvé a l'ouverture du Corps d'une femme agée de quarente cinq ans, qui s'etoit manifesté douze ans auparavant, aprés le traitement des accidents survenus a la suite d'une Couche, sous la forme d'une tumeur de la grosseur d'une boule, a la partie inferieure de la Region ombilicale et proche l'ombilic.

Ses questions etoient 1°. Si les visceres du bas ventre avoient souffert quelque Changement.

L'autheur Repond quil n'y avoit aucun Changement, et quils etoient dans leur etat naturel.

2°. Si les ligaments du Corps etranger etoient Confondues dans la Substance des parties, ou s'ils n'y etoient simplement qu'adherents.

Mr Serire Repond, que les ligaments du Corps etranger etoient Confondus dans la substance des parties ou ils etoient attachez, excepté Celuy du fond de la matrice ou il n'etoit simplement qu'adherent.

Cette observation ne presentant Rien qui puisse servir a la perfection de la Chirurgie, j'estime que L'academie n'en peut faire aucun usage.

La 2e observation est sur une Incision, faite au ventre d'une femme grosse en travail d'enfant, a l'effet de faire l'operation Cesarienne, par un Chirurgien qui l'avoit entreprise temerairement; et aprés avoir fait l'incision des Muscles et du peritoine, Mr Serire dit quil se Contenta

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

de faire la Suture avec du fil poissé, et abandonna
la malade.

L'autheur ayant été appellé, accoucha cette femme
heureusement, d'un enfant vivant, qui fut Batisé ; Mais
elle mourut trois heures après avoir été accouchée.

Mr. Serire conclud fort Judicieusement que cette incision
avoit été cause de sa mort. C'est le Jugement que J'en
porte aussi, parce quil nous aprend par les eclaircissements +
que l'epiploon avoit été divisé et quil y avoit dans le
ventre un Epanchement de sang considerable.

+ quil a communiqué a Lacademie

Comme cette observation ne peut servir, qu'a confirmer
la reponse, de la proposition soutenüe dans le Raport
que J'en ay fait a l'academie, J'estime quelle n'en
doit faire d'autre usage.

La 3e. observation est sur l'accouchement d'un Enfant
a terme, et d'un fœtus, de la longueur de deux pouces et demi,
contenu avec les eaux, dans une poche, attachée par un cordon
au placenta.

L'autheur repond, aux questions qui luy ont été proposées.
1°. que les deux Cordons, Celuy de l'enfant et du fœtus, etoient
adherends par l'endroit de leurs attaches au placenta, et que
ce dernier etoit unique.
2°. que le cordon de la poche, qui etoit Celuy du fœtus, etoit
plus court d'un quart que Celuy de l'enfant, et d'une moitié
moins gros.
3°. que la poche etoit remplie d'eau, dans laquelle nageoit
le fœtus ; et que le cordon, la poche et le fœtus n'etoient point

Enmariez ; quils etoien Très Sains, et quil Croyoit quil n'y avoit qu'environ vinge quatre heures que le fœtus etoit mort.

De Toutes ces Circonstances je Conclus que l'enfant et le fœtus ont eté Conçus en même Temps ; que la poche etoit les envelopes qui Contiennent ordinairement les eaux et l'enfant, et que si le fœtus et ses despendances n'ont point prix d'acroissement, C'est parce quil y avoit long temps quils ne Jouissoient plus de la vie.

Cette histoire est dans le fond Semblable a Celle que Mauriceau rapporte dans son Traité des accouchements, livre premier, page 108, Chapitre 8, traitant de la superfetation, dit ;

Il y a Environ douse ans que J'acouchai une femme qui etoit a terme, a laquelle Jay tirai par les pieds une ~~fille~~ fort grosse fille vivante, qui s'etoit presentée en Cette mauvaise posture, après quoy la voulant delivrer, J'amenay avec l'arriere faix un autre Enfant, qui etoit un garçon mort et deux fois plus petit que Cette premiere fille, lequel ne paroissoit pas de sa grandeur et de sa grosseur avoir plus de quatre a Cinq mois, quoy que ces deux enfants eussent eté Engendrez ensemble en un seul et même Coït, Comme il se reconnoissoit, en ce quils n'avoient pour Tous deux, qu'un seul et même delivre ; Ce qui en est la veritable marque, ainsi que nous avons dit ; et ce deuxieme enfant etoit si petit que Je le Tiray tout d'un Coup avec l'arriere faix, et Encore Envelopé de ses membranes que J'ouvris aussi Tôt pour voir, s'il etoit vivant ; Mais il etoit mort il y avoit bien long temps, ainsi quil me parût par sa Corruption.

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

Les differences qui se trouvent entre l'histoire de
Mauriceau et celle de Mr. Serile consistent dans la
grandeur des fœtus, dans la Corruption de l'un, et
l'integrité de l'autre. On conçoit aisement la cause de
la premiere difference; a l'egard de la seconde elle est plus
difficile et Je n'entreprendray point de l'expliquer.
Comme Mauriceau n'a Raporté cette histoire que par
Superfetation Raport a la ~~predestination~~ quil ne Croyoit pas, et quil
n'ozoit pas nier, puisquil dit dans la Suite du Chapitre, que
si elle a lieu c'est Rarement, et quil a neanmoins
conclu que la fille et le fœtus avoient eté conçus dans le
même temps; J'ay conclu aussi que l'enfant et le fœtus dont
Mr. Serire parle etoient d'une même conception; que son
accouchement ne peut pas plus servir a prouver la
Superfetation que celuy de Mauriceau, et que
l'observation, ne peut etre Inserrée dans les Memoires
de l'academie, parce quelle ne contient Rien, qui
puisse conduire a la perfection de la Chirurgie.

Laffitte